

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MARINGES (LOIRE)

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2026

N°2026/05.04

L'an deux mil vingt-six et le onze mai, à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JEANPIERRE.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 06/05/2026

Objet de la délibération: ATTRIBUTION D'UN FORFAIT POUR FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE

PRÉSENTS: Mme Jacqueline JEANPIERRE, M. Alain TOINON, Mme Nicole VERNAY, M. Jean-Luc BLANCHON, Mme Martine CHARBONNIER, M. Christophe CARRET, M. Yvon CHARBONNIER, Mme Marie-Pierre GOUTAGNY, Mme Valérie CARTERON, M. Maxime FOURNIER, Mme Pauline CHEVRON, M. Romain CHARRETIER, Mme Emilie VIRLOGEUX, M. Fabien MALIGEAY, Mme Adeline LORNAGE.

Secrétaire élu : M. Jean-Luc BLANCHON.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un budget de 500 € avait été provisionné pour des frais de représentation du maire lors des précédents mandats. Cette indemnité a pour objet de couvrir les dépenses engagées par le maire à l'occasion de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire propose à l'assemblée de lui attribuer un forfait annuel de 500€ et précise que le remboursement se fera sur présentation de facture justificative.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer au maire un forfait de 500 € pour ses frais de représentations.

DIT que les dépenses seront remboursées suivant facture justificative.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et suivants.

Ont signé au registre le maire et le secrétaire de séance.

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc BLANCHON,



Pour copie conforme,
Le maire,
Jacqueline JEANPIERRE

